



Mémoire - projet de loi 87 :

*Loi concernant principalement le développement et la  
mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance  
de la Société du Parc industriel et portuaire de  
Bécancour*

Présenté à la Commission de l'économie et du travail

Le 28 janvier 2025

## Table des matières

|  |   |
|--|---|
| À propos de la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec.....                       | 3 |
| Le projet de loi 87 : des retombées positives pour la communauté d'affaires de la région ..... | 3 |
| Un impact direct sur l'économie locale .....   | 4 |
| De nouveaux leviers, de nouvelles possibilités .....   | 4 |
| Un rôle clé dans les filières stratégiques .....   | 5 |
| Optimisation des infrastructures.....  | 5 |
| Des partenariats plus solides .....  | 5 |
| Un meilleur encadrement environnemental.....   | 6 |
| Plus de clarté et de prévisibilité.....  | 6 |
| Nos recommandations.....   | 6 |
| En conclusion.....   | 7 |

## À propos de la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec

La Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec dessert le territoire de la MRC de Bécancour et de la MRC de Nicolet-Yamaska, regroupant 28 municipalités et deux communautés autochtones. Desservant plus de 350 entreprises, la Chambre a pour mission de favoriser le développement des gens d'affaires et de l'activité économique de la région. Elle favorise la création de liens entre ses membres, et en sa qualité de partenaire, elle soutient les nouvelles occasions favorables au développement du milieu tout en misant sur la simplicité des relations d'affaires.

## Le projet de loi 87 : des retombées positives pour la communauté d'affaires de la région

La Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec (CCICQ) est en faveur du projet de loi 87 qui viendra, entre autres, inscrire dans la *Loi sur la Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour*, l'acquisition par la SPIPB du Parc LaPrade dont les terrains sont adjacents au Parc industriel et portuaire de Bécancour.

Pour la CCICQ, ce projet de loi est nécessaire non seulement pour donner les moyens à la SPIPB de poursuivre son développement entourant la filière batterie, mais aussi pour solidifier et bonifier le tissu industriel de la région.

De plus, en tant que parc industriel gouvernemental, la SPIPB est certainement l'instance qui dispose des ressources et des capacités permettant d'assurer l'ajout d'infrastructures cohérentes avec les besoins des entreprises. Elle est donc la mieux placée pour assurer le développement de ce site qui n'a malheureusement pas été exploité à son plein potentiel au cours des dernières années, voire des dernières décennies.

Pour la CCICQ, il s'agit de modifications importantes qui sont directement reliées à ses ambitions et qui favoriseront le développement économique régional, en plus de venir bonifier l'offre déjà existante pour les PME du Parc PME de la Ville de Bécancour.

## Un impact direct sur l'économie locale

En soutenant la mise en valeur des terrains industriels, ce projet de loi renforcera l'attractivité du Parc industriel et portuaire de Bécancour, créant ainsi des opportunités susceptibles d'attirer des investissements nationaux et internationaux. Cet impact générera par conséquent des occasions d'affaires pour les PME et investisseurs de la région.

D'ailleurs, la SPIPB est partie prenante de nombreuses activités de la CCICQ. Sa collaboration exemplaire avec le milieu des affaires en fait un joueur clé pour le rayonnement du Centre-du-Québec.

## De nouveaux leviers, de nouvelles possibilités

La CCICQ croit également que l'expansion et la modernisation des infrastructures industrielles du Parc stimuleront la création d'emplois de qualité pour les communautés environnantes, consolidant du même coup la vitalité économique de la région.

Au moment où il devient nécessaire de créer un bassin de travailleurs pour répondre à la demande, faire converger une masse critique d'entreprises dans le secteur de Bécancour revêt une grande importance. Du même coup, le recrutement international deviendra un vecteur important qui permettra l'arrivée d'expertises externes et diversifiées bénéfiques à l'ensemble de notre économie.

Avec un développement économique aussi mobilisateur et transformateur sur le plan industriel, la région connaîtra toute une effervescence et une vitalité sur les plans commercial, immobilier et des infrastructures.

En ce sens, le développement accéléré sur le territoire du Parc industriel et portuaire aura un effet de levier considérable sur les autres secteurs de notre région, que ce soit en termes d'emplois, de dynamisme commercial ou de force d'attraction.

## Un rôle clé dans les filières stratégiques

Déjà reconnu comme un pôle majeur dans des secteurs comme la production de batteries, l'énergie verte et les technologies propres, le Parc industriel et portuaire de Bécancour, avec ce projet de loi, consolidera son positionnement en mettant en place une gouvernance efficace.

Nous croyons également que ce projet de loi viendra stimuler nos petites et moyennes entreprises à optimiser leurs pratiques pour répondre aux nouveaux joueurs de la filière batterie. Cela pourra aussi leur permettre de développer de nouveaux marchés.

## Optimisation des infrastructures

En favorisant l'aménagement des terrains industriels du site LaPrade, le projet contribuera à maximiser l'utilisation des ressources du Parc, notamment les infrastructures portuaires, et permettra d'attirer des entreprises de calibre mondial à Bécancour.

Ce nouveau développement pourrait également permettre à nos entreprises de développer de nouveaux marchés grâce à une accessibilité accrue à de nouvelles infrastructures pour leurs importations et exportations.

## Des partenariats plus solides

La communauté d'affaires de Bécancour est profondément attachée à son parc industriel et portuaire, avec la pluie d'investissements qu'il connaît présentement. Cette effervescence et les possibilités nouvelles que la filière batterie induit, cet attachement est encore plus grand et plus profond. La communauté d'affaires est déjà mobilisée à différents comités de maximisation économique.

Maintenant, comme ce projet de loi introduit des modifications législatives à la gouvernance de la SPIPB, nous verrions d'un bon œil que la composition du conseil d'administration continue d'être axée sur l'intégration de gens originaires de la région qui ont la compétence et l'expertise nécessaires pour occuper les postes d'administrateurs. Étant donné que le Parc constitue l'un des principaux véhicules de développement économique,

la communauté souhaite que l'on garantisse une gouvernance ayant une couleur régionale couplée avec des profils de compétences.

## Un meilleur encadrement environnemental

Ce projet de loi accorde une place centrale aux pratiques durables en matière d'aménagement et de gestion des terrains industriels. Ainsi, il assure une intégration respectueuse des activités industrielles dans l'écosystème local, alignant les activités économiques avec les objectifs climatiques du Québec. En ce sens, il s'inscrit non seulement dans la mouvance des réalités environnementales intrinsèquement liées au domaine des affaires, mais également aux pratiques exemplaires de la SPIPB.

## Plus de clarté et de prévisibilité

Un cadre légal modernisé donnera aux investisseurs et aux entreprises une meilleure compréhension des opportunités et des règles liées à leur implantation ou à leur expansion dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour.

## Nos recommandations

- 1) Garantir une gouvernance locale au sein de la SPIPB par l'entremise de sièges au conseil d'administration axés sur des profils de gens originaires de la région.
- 2) Inclure au territoire de gestion de la SPIPB tous les terrains adjacents qui peuvent accueillir une industrie lourde pour s'assurer d'un développement cohérent du territoire.
- 3) Privilégier les projets porteurs en lien avec la décarbonation et les technologies vertes pour le site LaPrade et favoriser des partenariats avec les entreprises œuvrant dans des secteurs stratégiques.

- 4) Mettre en place des pratiques exemplaires en matière de développement durable dans tous les projets liés au Parc industriel, y compris ceux qui seront situés sur le territoire du Parc industriel LaPrade.

## En conclusion

En terminant, la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec réitère son appui au projet de loi 87. L'impact de la SPIPB sur l'économie locale et sur la création d'emplois de même que son rôle important dans le développement de la filière batterie et dans toute la synergie qui en découle sont autant d'aspects qui font en sorte que la CCICQ appuie pleinement ce projet de loi.

Il est normal qu'une instance gouvernementale aussi effervescente et dynamique que la Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour voit sa loi constitutive modernisée pour tenir compte de ses nouvelles réalités. En ce sens, nous saluons cette initiative destinée à lui offrir les leviers additionnels dont elle a besoin pour transformer notre région et transitionner vers la nouvelle économie.

### **Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec**

17905, boulevard des Acadiens

Bécancour (Québec) G9H 1M4

Téléphone : 819 294-6010

Courriel : [info@ccicq.ca](mailto:info@ccicq.ca)